



Recouvrement pour bien ne m'appartenant pas

Par **jessiecara**, le **16/02/2010** à **18:17**

Bonjour,

Merci de me venir en aide, je reçois un courrier d'une sté de recouvrement pour le règlement d'une somme de plus de 3000 €, si je ne règle pas je serai assignée devant le tribunal à mes frais.

Voilà la situation, en Janvier 2005 j'ai effectué un chèque d'un montant de 2000€ pour mon ami de l'époque à un garagiste pour l'achat d'un véhicule. Ce chèque ne devait pas être encaissé le garagiste avait noter devant moi au dos ne pas encaisser ; mon ami devant venir régler la somme. Quelques mois plus tard je me suis séparée de cette personne et il m'a dit avoir régler le garage et que mon chq avait été détruit.

Cinq ans, plus tard je reçois cette lettre de recouvrement pour mon chèque. J'ai appelé le garagiste en lui disant que je n'étais plus avec cette personne et qu'il m'avait dit avoir régler la somme. Le garagiste me dit qu'il n'a jamais été payer, je lui explique que je ne peux pas régler une telle somme pour un bien ne m'appartenant pas ! Il me répond que je suis la seule contre qui il peut se retourner car il n'a pas les coordonnées de mon ex ami. Donc je suis la seule à pouvoir payer !

Je trouve sa un peu facile, le garagiste en vendant un véhicule ne prend il pas un minimum de coordonnées sur la personne qui achète le véhicule rien que pour le carte grise ? De plus, je trouve bizarre qu'il se réveille seulement 5 ans plus tard y-a-t-il un délai pour demandé le règlement d'une somme ? Puis-je avoir un recours pour réfuter cette somme ? Je ne peux pas payer cette somme d'une la voiture ne m'appartient pas et ne ma jamais appartenu et en plus je suis actuellement sans emploi. Je suis perdue, je ne sais pas quoi faire, merci de

m'apporter vos conseils. Je vous remercie d'avance pour votre aide.